



CAIRN.INFO

CHERCHER, REPÉRER, AVANCER

CRISP

Centre de recherche et d'information socio-politiques



Deux petits articles du C.R.I.S.P.

au sujet de

**la politique congolaise au moment de
l'Indépendance**

(1959 - 1960)

TENDANCES POLITIQUES AU CONGO

CRISP | « *Courrier hebdomadaire du CRISP* »

1959/18 n° 18 | pages 13 à 17

ISSN 0008-9664

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-1959-18-page-13.htm>

Pour citer cet article :

« Tendances politiques au Congo », *Courrier hebdomadaire du CRISP* 1959/18 (n° 18), p. 13-17.

DOI 10.3917/cris.018.0013

Distribution électronique Cairn.info pour CRISP.

© CRISP. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

325.4 (675)

TENDANCES POLITIQUES AU CONGO.

Moins de deux mois après leur arrivée en Belgique, les leaders de l'Abako ont regagné Léopoldville. Après un séjour remarqué à Bruxelles, M.

Patrice Lumumba, Président du Mouvement National Congolais est rentré au Congo, décidé à se consacrer entièrement à la politique, porteur de projets ambitieux dans l'ordre de l'organisation de son parti et de la propagande par la presse. Seuls séjournent encore en Belgique les dirigeants de l'Interfédérale qui ont remis au gouvernement, le 20 avril 1959, un memorandum dont la rédaction revêt une forme magistrale, fort peu coutumière dans la littérature politique au Congo.

S'il n'est pas encore possible d'opérer un classement sérieux et un regroupement complet par tendances des forces politiques congolaises, il est clair déjà que les tensions et les lignes de démarcation se situent au delà de la déclaration du 13 janvier 1959. Nul à vrai dire ne s'oppose formellement aux promesses de janvier mais le caractère unilatéral de leur formulation facilite des prises de position plus radicales et critiques. A cet égard, le message de MM. Kasavubu, Kanza et Nzeza est révélateur : "Ce document historique ; précise-t-il, n'engage que la Belgique "

Quelques thèmes deviennent dominants, dans les déclarations nationales congolaises " progressistes " : exigence de l'indépendance immédiate ou à terme fixe et rapproché; constitution rapide d'un gouvernement congolais (capable d'offrir les garanties voulues aux investisseurs), mise sur pied d'un comité démocratique, nanti de pouvoirs spéciaux en vue de contrôler la mise en application de la déclaration du 13 janvier. Tout semble indiquer qu'une des lignes de démarcation entre les partis sera l'attitude envers " la course au sommet "(création d'un gouvernement congolais).

Une autre pourrait surgir - et n'opérant pas nécessairement entre les mêmes groupes - à propos de l'unité congolaise : considérée comme une exigence nationale, dans le chef des dirigeants M.N.C., cette unité est admise par M. Kasavubu mais " dans le sens d'une sorte de fédération des entités provinciales autonomes ", tandis que des éléments de l'Abako émigrés à Brazzaville (si on en juge par le document ci-joint) n'hésitent pas à faire pression en faveur du " partage de l'Afrique Belge ".

Est-ce à dire que les partis congolais sont dorénavant et déjà figés sur des positions irréductibles ? Ce serait aller vite en besogne que l'affirmer. En réalité, les libertés d'opinion et d'association acquises pour une saine croissance des formations politiques ne sont pas encore suffisamment garanties, aux yeux des leaders : les moyens nécessaires de propagande et d'éducation ne sont pas mis en oeuvre de manière systématique, les cadres politiques sont à peine esquissés. Cet ensemble de facteurs favorise le jeu des éléments passionnels, issus des événements du 4 janvier 1959, autorise des interventions externes (tant administratives que privées) et contribue à développer des tendances non contrôlées.

Un fait nouveau dans le domaine politique va résider actuellement dans une impulsion nouvelle, donnée de Léopoldville par M. Kasavubu et ses amis (d'où, vraisemblablement, une mise en veilleuse de l'extrémisme de Brazzaville, favorable au partage du Congo) ainsi que dans un développement sensible de l'organisation du M.N.C. dans le Kasai et dans l'Est congo-

lais. De quels moyens va disposer le M.N.C. ? Sous quelle étiquette va agir M. Kasavubu ? Quels seront les pôles d'attraction pour les petits partis qui pullulent au Congo ?

Ces questions restent provisoirement sans réponse.

Documents.

1. Note des leaders de l'Abako (remise au Ministre du Congo quinze jours avant leur départ de Belgique , moment où elle fut rendue publique).

" Notre séjour touche à sa fin. Nous tenons à remercier de tout coeur les Belges de l'aimable hospitalité et la sollicitude dont nous avons été l'objet durant ce temps. Nous remercions également toutes les personnalités qui nous ont aidés à mieux comprendre la vie économique , sociale , culturelle et politique des Belges. Ces multiples contacts nous ont permis de nous faire une idée de l'opinion métropolitaine sur de nombreux problèmes congolais et particulièrement sur celui que pose l'indépendance de notre pays. Nous avons rencontré auprès des Belges de la métropole une grande sympathie pour la cause que nous avons toujours défendue. De tout cela nous gardons un excellent et un précieux souvenir.

Les erreurs du passé.

" En ce moment historique où se joue d'une manière définitive , le sort du Congo indépendant, nous estimons de notre devoir de relever quelques erreurs du passé pour éclairer l'opinion publique belge dans l'espoir qu'à l'avenir celle-ci pourra attirer aubant que possible l'attention des autorités responsables. De nombreuses erreurs furent commises dans le passé et se commettent encore dans le présent de façon consciente et inconsciente. Depuis quelques années, nous n'avons cessé de les signaler à maintes reprises. Parmi elles, nous relèverons la non-réalisation des promesses mêmes les plus officielles, les hésitations conduisant à l'immobilisme , l'extrême prudence guidée par la crainte et par un dangereux excès du paternalisme, les maladrresses constantes et les tergiversations provoquées par une politique coloniale non définie et donnant lieu à de regrettables équivoques , la prétention absurde de vouloir dominer à tout prix en semant la division, les nombreuses injustices , la discrimination parmi les populations.

" Tout ce qui précède a eu comme conséquence l'existence d'une réelle méfiance réciproque qui est à l'origine de l'état d'inquiétude chez les uns, et de l'état d'impatience chez les autres.

Le rôle de l'Abako.

" Il y a eu et il y a encore des affirmations gratuites contre l'Abako, et par là contre le peuple Bakongo , affirmations selon lesquelles l'Abako aurait l'intention d'imposer sa volonté aux autres groupements ethniques. L'élan du peuple Bakongo qui s'est manifesté au cours de ces dernières années dans le mouvement Abako a loyalement servi les intérêts et les aspirations qui sont, d'ailleurs , communes à tous les peuples politiquement soumis à un autre. L'histoire reconnaîtra à l'Abako le mérite d'avoir aidé les autorités coloniales à prendre conscience de l'impossibilité dans laquelle se trouve la Belgique de continuer son oeuvre au milieu des Africains sans que ceux-ci prennent effectivement la part des responsabilités qui leur reviennent.

Les Bakongo se réjouissent de ce que tous leurs compatriotes sont, à quelques nuances près, du même avis qu'eux dans l'expression de la volonté nationale.

Dans le Congo indépendant, cette responsabilité doit répondre à un devoir, à un droit et à un pouvoir réels. Il se révèle donc nécessaire et urgent que la répartition des responsabilités ne donne plus lieu à des équivoques et à des conflits de prestige. Certaines libertés fondamentales n'ayant pas été reconnues aux populations autochtones du Congo, la véritable structure représentative de celles-ci ne pouvait se faire qu'à l'échelle ethnique. En tant que dirigeants du mouvement Abako, nous représentons le peuple Bakongo. Nous reconnaissons le même titre aux dirigeants des autres groupements ethniques du Congo.

La Nation Congolaise.

La nation congolaise sera formée librement et de commun accord avec toutes les peuplades du Congo. Il s'agit donc de former ensemble une conscience nationale et de veiller à ce que toutes les libertés et les droits des Congolais soient garantis, de façon à rendre leurs actes politiques conscients et spontanés. Imposée, l'unité du Congo demeurera vulnérable. La Belgique, aussi bien que le Congo, n'a rien à gagner à entretenir l'état d'inquiétude et d'impatience signalé ci-dessus.

Bien que cautionnée par le message royal, la déclaration faite le 13 janvier 1959 par le gouvernement belge, concernant l'avenir politique du Congo, est une promesse incomplète. Les chances de réussite des points y cités restent fonction de leur application loyale et immédiate. Toutefois, vu l'état d'esprit qui règne actuellement de part et d'autre au Congo et vu la gravité du moment que nous traversons, nous nous permettons d'insister sur la nécessité de former, dans un bref délai, un comité démocratiquement constitué et nanti de pouvoirs spéciaux pour le contrôle loyal de la mise en application de la déclaration du 13 janvier 1959.

La déclaration gouvernementale.

Les Congolais regrettent qu'aucun des leurs n'ait pris une part de responsabilité dans la discussion et dans la rédaction de la déclaration du gouvernement belge. De ce fait, ce document historique n'engage que la Belgique, et les personnalités belges chargées de sa mise en application devraient avoir une foi profonde dans l'oeuvre à laquelle ils vont se consacrer. Il nous a été dit que les termes de ce document, d'une haute tenue, furent intégralement acceptés par ceux de nos compatriotes autorisés à se prononcer comme interlocuteurs valables. Sans doute ont-ils fait, par là, preuve de respect et de confiance à la Belgique, et surtout à la promesse solennelle de Sa Majesté le roi des Belges.

Unité et diversité.

L'unité du Congo que nous admettons en principe, serait souhaitable dans le sens d'une sorte de fédération des entités provinciales autonomes. Cette unité, qui ne devrait être ni fragile ni artificielle, peut être facilitée par la formation des gouvernements provinciaux, dès janvier 1960, et du gouvernement congolais, en mars 1960.

La différence des degrés d'évolution dans les populations congolaises doit être considérée comme un stimulant pour les uns et un encouragement pour les autres. Il en est de même de la naissance de nombreux partis politiques au Congo. La diversité n'exclut pas nécessairement l'unité. Cependant, des libertés qui sont universellement admises ne sont pas encore légalement reconnues aux Congolais. Il existe au Congo une certaine tolérance qui est loin de constituer une garantie pour le plein exercice des diverses libertés qui ont été volontairement omises dans la Charte coloniale.

Les promoteurs des partis politiques congolais courent un danger évident en agissant sans garanties juridiques préalables dans l'exercice de leurs libertés.

Ordre et légalité.

Après quatre mois de séparation notre devoir nous appelle auprès des nôtres et de nombreux compatriotes qui nous ont gardé toute leur confiance. Nous sommes heureux de les retrouver bientôt et de pouvoir continuer avec et au milieu d'eux la lutte pour l'indépendance de notre pays dans l'ordre et la légalité.

(s) Simon Nzeza
 (s) Daniel Kanza
 (s) Joseph Kasavuvu.

2. Lettre du " Mouvement de la Résistance " bakongo adressée au Président de la Chambre.

Cette lettre, datée du 23 avril 1959, qui nous parvient de Brazzaville est signée par MM. J. Nsimba, A. Mpassi, S. Bunga, Ph. Lukoki, I. Mumbi-Baku, G. Ndombassi, R. Massiala, D. Makanzu.

" Monsieur le Président, votre honorable Assemblée reçoit, nous le supposons, les rapports du Congo Belge. Nous croyons que vous êtes bien au courant de la situation dans le Bas-Congo où hommes, femmes et même enfants, n'attendent que la proclamation de l'indépendance. Déjà on a assisté et on assiste partout aux grèves de l'impôt, manifestations spontanées qui grâce à nos discrets conseils de persuasion, semblent diminuer d'intensité.

" Or, Monsieur le Président, que fait le Gouvernement belge pour améliorer cette situation ?... Absolument rien. Bien au contraire, il prend des mesures tracassières, susceptibles de ranimer les flammes.

" On continue à nous parler de la déclaration gouvernementale comme du symbole des Apôtres. L'erreur du colonialisme, est son entêtement devant le colonisé. Et pourtant, il n'échappe à la connaissance de personne que les Bakongo ont fait connaître leur opinion sur ce point. Nous croyons que c'est leur droit le plus strict, s'ils sont hommes comme vous. Faut-il vous répéter qu'ils ne veulent pas qu'on leur parle de la déclaration gouvernementale et qu'ils demandent en conséquence L'INDEPENDANCE IMMEDIATE ? Si votre honorable Assemblée prend cette opinion pour une passion de quelques excités, nous la prions de bien vouloir procéder à un référendum du moins dans notre partie du Congo.

" Nous savons que nous ne pouvons obliger nos frères de race qui voient la question sous un autre angle , de se mettre à notre remorque. Comme nous aimons qu'on respecte notre opinion , nous voulons respecter aussi celle des autres. Nous avons, sur la voie du progrès , trois siècles d'avance sur les autres ethnies de l'Afrique Centrale.

" Mais , Monsieur le Président, l'unité du Congo est devenue le slogan favori de toute la politique coloniale belge, comme si cette unité existait à l'époque précoloniale.

.....
 " Vous n'ignorez pas que de la nature arbitraire des frontières coloniales résulte la difficulté de créer un vrai sentiment d'unité nationale. Le Congo , tel qu'il est mis au monde par l'Acte de Berlin, ne pourra pas échapper à cette règle. Son unité n'est que trop apparente , trop artificielle , faute de n'avoir pas voulu suivre les divisions existantes lors du partage de l'Afrique Centrale par les puissances européennes...

.....
 " L'individu , et les collectivités d'individus , Monsieur le Président, ont le droit de disposer d'eux-mêmes , et on ne peut pas, serait-ce pour leur bien, leur imposer un régime politique ou autre contraire à leurs aspirations. L'honorable Assemblée dont vous assumez la présidence, est assez démocratique pour qu'elle ne puisse comprendre le bien fondé de ce que nous lui exposons.

" Pour terminer , nous vous affirmons , Monsieur le Président , une fois de plus notre foi dans L'INDEPENDANCE IMMEDIATE ; nous exigeons :

- 1° retour à bref délai de nos leaders ;
- 2° partage de l'Afrique belge suivant notre conception ci-dessus exprimée.

" Dans le cas où nos vœux ne seraient pas écoutés, nous prendrions l'engagement de boycotter toutes les mesures d'application des clauses contenues dans la déclaration gouvernementale. Nous savons bien que le Gouvernement fera usage de la force mais nous lui étoufferons par notre opiniâtreté presque légendaire. "

X

X

X

L'INSTITUT POLITIQUE CONGOLAIS (I.P.C.)

CRISP | « [Courrier hebdomadaire du CRISP](#) »

1960/16 n° 62 | pages 9 à 11

ISSN 0008-9664

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-1960-16-page-9.htm>

Pour citer cet article :

« L'institut politique Congolais (I.P.C.) », *Courrier hebdomadaire du CRISP* 1960/16
(n° 62), p. 9-11.

DOI 10.3917/cris.062.0009

Distribution électronique Cairn.info pour CRISP.

© CRISP. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

L'INSTITUT POLITIQUE CONGOLAIS (I.P.C.)

=====

Le 16 mars 1960, quatre semaines après la Table Ronde politique belgo-congolaise, M. Cyrille Adoula - entouré des membres du Conseil d'Administration - annonçait à Léopoldville la création d'un Institut Politique Congolais visant "à développer au Congo un enseignement qualifié sur les problèmes qui concernent la gestion d'un Etat et à fournir une documentation permanente sur les problèmes politiques, sociaux et économiques".

Le 4 avril, cet Institut était officiellement inauguré et, depuis lors, cent vingt-cinq congolais, répondant aux conditions d'admission, suivent assidûment les cours de l'I.P.C.

Le C.R.I.S.P. ayant joué un rôle dans la création de cet Institut, nous répondons ici aux questions que nous ont posées bien des correspondants.

La fixation au 30 juin 1960 de la date de l'indépendance congolaise fut l'occasion d'accélérer la mise en oeuvre d'un projet dont nous avaient entretenu des amis congolais, soucieux de former des cadres politiques pour le nouvel Etat.

A l'origine, le projet portait principalement sur l'organisation de conférences ou de cercles d'études consacrés aux problèmes d'organisation politique. L'hypothèse du 30 juin fit ressortir non seulement le caractère urgent d'une telle initiative mais aussi la nécessité de lui donner une forme plus systématique et celle de la faire naître dans une structure adaptée aux nouvelles réalités congolaises et ne risquant pas d'être remise en cause au jour de l'indépendance.

Pour fonder à Léopoldville un institut de formation politique vraiment efficace, une double condition s'imposait : qu'il soit dirigé par des hommes valables appartenant à des groupes politiques et ethniques différents, ayant la volonté de créer en commun au service du pays : qu'il rejette tout principe de discrimination dans le recrutement des élèves et fasse co-habiter en son sein des élèves appartenant eux-mêmes aux différents groupes ethniques.

Au cours des contacts pris à Bruxelles et au Congo par les membres du C.R.I.S.P. depuis fin novembre 1959 ainsi qu'à Léopoldville par J. Gérard-Libois, directeur du C.R.I.S.P., il fut unanimement reconnu que "l'africanisation" de cet Institut ne serait effectivement perçue et réalisée que dans la mesure où l'Institut serait assumé par un Conseil d'Administration composé de congolais et où la direction quotidienne serait elle-même confiée à une personnalité congolaise qui s'y consacrerait professionnellement et dont la formation ainsi que les fonctions antérieures permettraient en son chef une direction effective, tant dans les rapports avec le Conseil et avec les élèves qu'avec les professeurs.

C'est ainsi que s'est constitué le Conseil d'Administration de l'I.P.C. qui comprend actuellement les personnalités suivantes :

- MM. Adoula Cyrille, secrétaire général de la F.G.T.K.;
- Ileo Joseph, secrétaire national du M.N.C., qui fut rapporteur à la Commission "Structure de l'Etat" à la Table Ronde;
- Kamitatu Cléophas, président provincial du Parti Solidaire Africain;
- Nguete Martin, assistant médical et attaché principal de Laboratoire à l'Université;
- Vumi Georges, vice-président du Parti du Peuple et rédacteur à "Envol", publication protestante;
- Yumbu Joseph, directeur-adjoint de la prison de Ndolo et conseiller de l'Abako;
- Kandolo Damien, fonctionnaire, ancien secrétaire général de l'APIC.

La direction de l'Institut a été confiée à M. Martin Nguete.

Compte tenu des difficultés pour les congolais d'accéder à une documentation (en livres et en revues) sur les problèmes qui doivent intéresser ceux qui ont à construire le nouvel Etat, le Conseil de l'I.P.C. a décidé de créer un centre de documentation spécialisé dont la direction est assurée par M. Kimbimbi Emmanuel.

L'Institut est installé au n° 112, rue de Bolobo à Léopoldville, au coeur de la Cité (Téléphone 8535, B.P. 2307).

Pour l'établissement des programmes, le Conseil de l'I.P.C. consulte un comité scientifique composé d'universitaires et de spécialistes. MM. Gérard-Libois et Perin sont les correspondants de l'I.P.C. en Belgique.

Outre les syllabus des cours, l'I.P.C. a publié, en avril, un ouvrage de 150 pages, rédigé par François Perin, Chargé de cours à la Faculté de Droit de l'Université de Liège et membre du Comité scientifique du C.R.I.S.P. : "Les Institutions politiques du Congo indépendant au 30 juin 1960". Ce manuel est préfacé par M. Henri Rolin, Ministre d'Etat (1).

Les premiers cours de l'Institut ont été donnés par les Professeurs Perin (Université de Liège), Dabin (Université Lovanium), Weiss (Massachusetts Institute of Technology). Le Conseil de l'I.P.C. avait demandé au Professeur Van Bilsen de donner la leçon inaugurale.

Le programme de la première session (avril - mai - juin) comporte de 100 à 120 heures de cours dont une moitié consacrée aux problèmes politiques (notion de souveraineté, l'Etat et ses organes, les structures internes de l'Etat, le régime provisoire du Congo au 30 juin 1960, les régimes électoraux, les relations extérieures); l'autre moitié se répartit entre des cours consacrés aux problèmes économiques (finances publiques, structure de l'économie congolaise, principes de développement et systèmes économiques) et des matières de complément (géographie politique de l'Afrique, démographie congolaise, les ethnies au Congo, les forces sociales organisées).

(1) 50 francs à l'I.P.C. ou, pour la Belgique, au C.R.I.S.P., 16, rue aux Laines, Bruxelles, C.C.P. 658.24.

Les élèves suivant régulièrement les cours sont au nombre de 125. Des demandes assez nombreuses n'ont pu être retenues, les candidats n'ayant pas répondu aux conditions minima de scolarité. L'admission des élèves était soumise à un aval préalable du directeur et du Conseil.

Sur base des renseignements disponibles, voici comment se répartissent les élèves :

- Age :
 - 60,7 % entre 20 et 30 ans,
 - 37,9 entre 30 et 40.
- Etudes faites :
 - 38,6 % ont fait 9 années d'études (primaires + moyennes),
 - 56 % ont fait plus de 9 années et
 - 5,4 % leurs humanités.
- Professions :
 - 50 % de fonctionnaires,
 - 41,1 % d'employés du secteur privé,
 - 3 % d'étudiants,
 - 3 % d'indépendants.
- Activités "militantes":
 - (par rapport au total des élèves "engagés") :
 - 40 % dans des partis politiques,
 - 42,5 % dans des mouvements éducatifs,
 - 17,5 % dans des syndicats.
- Origine géographique :
 - 56,2 % de bakongo,
 - 23,1 du Kasai,
 - 2,5 du Kwango-Kwilu,
 - 4,3 du Lac Léopold II,
 - 9,4 de l'Equateur,
 - 1,3 du Katanga,
 - 2,5 de Léopoldville (nés à ..),
 - 0,8 de la Province orientale.

La préparation des sessions suivantes est actuellement en cours.

L'Institut se préoccupe en outre d'établir des relations et des collaborations avec les Instituts et centres spécialisés existant dans d'autres pays.

Le financement du projet I.P.C. a été rendu possible principalement grâce à une contribution de la Ford Foundation. Le C.R.I.S.P. s'est porté garant de l'affectation de ces fonds aux seules fins de la mise en train de l'Institut et de l'organisation d'une première session. Au delà du 31 juillet 1960, les relations I.P.C. - C.R.I.S.P. se situeront au seul plan des relations personnelles et d'une éventuelle assistance en matière d'enseignement; elles dépendront exclusivement des vœux exprimés par le Conseil de l'I.P.C.